Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260219-DEL2026_02_05-DE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 19 février 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février
à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation
13 février 2026

Etaient présents : BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc — JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – LAPART Nathalie– LE BRAS Mickaël – PORS Olivier – ROLLAND Iwan – PIGEYRE Carole – MONOT Joël– GOURRET Didier

Étaient absents : JAOUEN Gwenaëlle (procuration à Olivier PORS) – LE BERRE Aurélien.

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

****

2026-02-05 : TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET MISE EN SECURITE A L'ECOLE

Exposé :

La cantine actuelle, très fonctionnelle, a été inaugurée en 2011. Depuis les anciens bâtiments sont désaffectés et se dégradent. Il s'agit de l'ancien réfectoire, l'ancienne cantine et des vieux WC hors service.
Ces équipements n'ont plus d'utilité et la présence d'amiante au sol et sur les murs ainsi que leur architecture en font des constructions inadaptées à la rénovation.
Ces bâtiments sont délabrés et potentiellement dangereux : chutes d'ardoises, dalles amiantées cassées, moisissures...

Au terme d'un projet plus global, après déménagement de l'école, le site a vocation à accueillir la Mairie, une salle communale et des logements. Ces déconstructions en 2026 sont une première étape en vue de ces futures opérations.

Le CAUE via une opération "chifoumi" pourra être consulté afin d'aménager cet espace à moindre coût (agents Mairie et bénévolat). Il bénéficiera aux élèves de l'école en attendant la construction de la nouvelle école à Ty Bras.

Pour ce projet, 3 entreprises ont été consultées après un diagnostic amiante et plomb réalisé par l'APAVE :

- L'entreprise Le Roux TP (Landudec), devis à 38 000 € HT (45 600 € TTC) annexe 5A.
- L'entreprise CO2 Démolitions (Plogonnec), devis à 96 190 € HT (115 428 € TTC) annexe 5B.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260219-DEL2026_02_05-DE

- L'entreprise Liziard Environnement (Landerneau), devis à 44 610 € HT (53 532 € TTC) annexe 5C.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le devis de l'entreprise Le Roux TP s'élevant à 38 000 € HT (45 600 € TTC) ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de ce projet ;
- D'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département du Finistère dans le cadre du volet 1 du Pacte 2030.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble des propositions.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT

MAIRIE DE GOURLIZON
FINISTERE 29710

Le Maire
Olivier PORS